

Metz, le 12 août 2022

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau – Délégation Territoriale de
Sarreguemines

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Pascal RIDGEN
Tél : 03 87 28 30 80
E-mail : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

Monsieur le Maire
de la Ville de Fameck
29 avenue Jeanne d'Arc
57290 FAMECK

OBJET : Dossier de déclaration concernant la gestion des eaux pluviales de la ZAC de la Feltière
(zone commerciale) – Création Burger King, station de lavage et extension jardinerie

Mesures d'affichage

RÉF. : PR/ - Cascade n° 57-2022-00190

P.J. : - 1 courrier d'acceptation + 1 récépissé de déclaration
- 1 dossier de déclaration réactualisé + fiche descriptive du IOTA

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de
l'environnement (loi sur l'eau), concernant l'opération suivante :

- **Gestion des eaux pluviales de la ZAC de la Feltière (zone commerciale) avec création d'un
Burger King, d'une station de lavage et d'une extension de la jardinerie**

Ce dossier a été déposé par la SARL LA FELTIERE à Le Parrey en Yvelines.

Je vous transmets sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration réactualisé ;
- un exemplaire du récépissé de déclaration n° 57-2021-00691 en date du 13 janvier 2022,
accompagné du courrier d'acceptation ;
- fiche descriptive du IOTA.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période
de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates
de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,
L'adjointe à la responsable de l'unité police de l'eau,



Astride ERMAN